

# COMPLEMENTAIRE SANTE

## INFO N°2



**A la fin de la 6<sup>ème</sup> réunion, avec l'ensemble des organisations syndicales, la direction a proposé de créer un groupe de travail afin d'élaborer le cahier des charges de la future complémentaire santé PCA.**

### ➤ Pourquoi la CFDT a accepté de participer au groupe de travail :

- Pour la CFDT, l'engagement financier de la direction à hauteur de 25% est trop faible. **Cet incontournable n'est acceptable que si la participation globale de l'employeur sur la complémentaire santé et la prévoyance gros risque (décès, invalidité...) est d'au moins 50% en masse, comme il était fait référence en préliminaire.** Nous ne pouvons donc pas nous satisfaire sur la seule application d'un taux de 25% sur la cotisation de chaque salarié.
- **S'engager dans ce groupe ne présage en rien la signature de la CFDT.** Par contre ne pas s'investir dans ce groupe s'était aussi laisser carte blanche à la direction...
- Depuis le 17 mai, les réunions du groupe de travail se sont enchaînées. Le souhait de la direction de vouloir solder cette affaire au plus vite ne doit pas nous contraindre à prendre des décisions hâtives. Pour la CFDT l'importance de ce dossier mériterait qu'on le traite avec plus de recul. En moins de 2 mois, nous ne pouvons pas analyser toutes les problématiques...
- Les travaux du groupe de travail ont été exposés avec l'ensemble des organisations syndicales le 08 et 16 juin. A ce stade de la négociation, nous vous présentons nos analyses et nos positionnements.

### ➤ Quelles sociétés auront en charge le régime ?

- La direction ne souhaite pas que le régime soit géré et assuré par une même société. C'est pourquoi 2 appels d'offre seront lancés : un pour la gestion et un pour le porteur de risque. Le choix du gestionnaire devrait être annoncé fin juin et l'appel d'offre du porteur de risque sera lancé début juillet.
- Le gestionnaire est en contact direct avec les assurés, il attribue les remboursements. En outre il rend des comptes sur les cotisations encaissées et les prestations versées (pour info dans le régime des Cadres de la région parisienne ce rôle est assuré par AON).
- Le porteur de risque assure le paiement des garanties (pour info dans le régime des Cadres de la région parisienne ce rôle est assuré par MALAKOFF MEDERIC).
- **A la CFDT, nous sommes partisans d'une mutuelle qui assurera ces 2 activités. Nous comprenons que son activité soit contrôlée par un actuaire conseil.** Pour le moment la direction s'oriente sur une toute autre logique : preneur de risque et gestionnaire.

**La CFDT, ne comprendra pas que les salariés paient les choix de la direction, d'autant plus qu'elle ne participerait qu'à hauteur de 25%.**

**Donnez nous votre avis, contactez la CFDT**

## ➤ Quel type de régime ?

- La direction ne souhaite pas remettre en cause les garanties du régime des Cadres de la région parisienne. En effet, une révision de certaines prestations pourrait être mal vécue par certains bénéficiaires de ce régime.
- A la CFDT, **nous sommes partisans d'un régime unique pour l'ensemble des salariés PCA. Car tous les salariés doivent pouvoir se soigner de la même manière.**

C'est pourquoi il nous semble important **de créer un nouveau régime**, se basant en grande partie sur les garanties actuelles du régime des Cadres de la région parisienne pour pouvoir étendre une même couverture santé à l'ensemble des salariés PCA.

La CFDT est prête à modifier le régime des Cadres de la région parisienne, d'autant que ce régime présente de nombreuses carences. Il permet des dépassements d'honoraires importants, et assure une bonne couverture optique pour les faibles corrections, mais il laisse un reste à charge automatique de 10% et ce même pour les assurés qui n'ont pas de dépassements d'honoraires. En outre la couverture optique n'est pas à niveau pour les personnes ayant de fortes corrections.

De plus, il nous semble que les garanties dentaires pourraient être revues à la hausse.

Enfin la prise en charge aux frais réel pour l'hospitalisation devrait être remplacée par un remboursement indexé sur la base du remboursement de la sécurité sociale afin de limiter les dépassements d'honoraires non justifiés médicalement.

**Il faut imposer le tiers payant, qui à ce jour n'existe pas.** Ce qui permettra à tous les salariés de ne pas faire d'avance de trésorerie.

## ➤ Quel type de cotisation ?

- La direction propose une **cotisation familiale au sens de la sécurité sociale**, c'est-à-dire les ayants droits à charge du salarié.
- Sur cette hypothèse, la direction a chiffré le coût moyen du régime des Cadres de la région parisienne s'il était appliqué à l'ensemble des salariés. Celle-ci étant trop élevée pour la direction, il a été établi une couverture pour les non cadres, avec des niveaux de remboursement inférieurs.

Pour mieux faire passer la pilule, la direction intègre le tiers payant pour la pharmacie, la radiologie et les laboratoires dans ce régime des non cadres.

- Les chiffres estimés du coût du régime et des garanties proposées vous seront communiqués quand l'ensemble du régime aura été présenté. A ce jour, il reste encore beaucoup de choses à construire.
- La direction propose plusieurs types de cotisations : une cotisation forfaitaire ou une cotisation en fonction du salaire. Pour la CFDT, il est plus équitable que la cotisation soit assise sur le salaire.

## Conclusion

Nous déplorerons que la direction soit seulement guidée par une logique financière. Celle-ci lui imposant de ne faire ni évoluer la complémentaire santé cadres ni de l'étendre à l'ensemble des salariés PCA.

Une refonte générale dans l'intérêt de tous permettrait à tous les salariés PCA y compris les cadres de bénéficier d'une bonne couverture santé associée à un tiers payant généralisé.

Nous demandons toujours à la direction de choisir un gestionnaire/preneur de risque qui nous permette de bénéficier de réseaux de soins performants (garantie des coûts négociés sans que la qualité des prestations ne soit remise en cause et sans que cela soit une contrainte pour les salariés).